



**Fédération
des Eglises Adventistes du septième jour
du Nord de la France**

Association Cultuelle (Loi du 9 déc. 1905)

Déclarée en Préfecture de la Seine (Paris) sous le n°157 748 JO du 26/02/1918

130, boulevard de l'Hôpital

75013 PARIS

BILAN ASSOCIATION 2023

Présenté en euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Jean-Marie HALM

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6 rue Daniel Schoen - 68200 MULHOUSE - ☎ 03 89 82 46 72 - Fax : 03 89 38 88 14 – E-mail : halm@cogema.experts-comptables.fr

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA VERIFICATION DES COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Concernant la

**FEDERATION
DES EGLISES ADVENTISTES DU 7ème JOUR
DU NORD DE LA FRANCE
(Association culturelle - Loi du 9 décembre 1905)
130, Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS**

**FEDERATION
DES EGLISES ADVENTISTES DU 7^{ème} JOUR
DU NORD DE LA FRANCE
(Association culturelle - Loi du 9 décembre 1905)**

**130, Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association FEDERATION DES EGLISES ADVENTISTES DU 7^{ÈME} JOUR DU NORD DE LA FRANCE** relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a. Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code

de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans les paragraphes suivants de l'annexe des comptes annuels :

→ Reconnaissance de qualité culturelle :

En date du 14 novembre 2023 la Fédération a obtenu la reconnaissance de la qualité culturelle par la préfecture de Paris. Cette attestation est valable 5 ans à compter de la date de déclaration (faite le 22 juin 2023), soit jusqu'au 22 juin 2028.

→ Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

En vue de se conformer aux dispositions de la Loi CRPR n°2021-1109 du 24 août 2021, le Conseil d'Administration a acté le regroupement de l'ensemble des associations culturelles membres de la Fédération des Eglises Adventistes du Septième Jour du Nord de la France, en « antennes » directement au sein de la Fédération. A compter de 2024 les églises locales n'auront plus de personnalité juridique propre. Il n'y aura donc plus qu'une seule entité juridique (la Fédération) en support à l'exercice public du culte des Eglises Adventistes du Septième Jour du Nord de la France.

IV. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'ai apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci- avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié et principaux jugements

Evaluation des créances et produits d'exploitation

(Cf. § « Description de l'entité et périmètre des comptes », ainsi que § « Règles et méthodes comptables » de l'Annexe aux comptes annuels)

Au 31 décembre 2023, les dîmes recueillies s'élèvent à 9 681 136 euros, en augmentation de près de 8,5 % par rapport à l'exercice précédent ; elles représentent un peu plus de 91 % du total des produits de la Fédération.

Il est indiqué dans l'Annexe aux comptes annuels au § « Objet social », que la Fédération des Eglises Adventistes du Septième Jour du Nord de la France « *Fédère les Eglises Adventistes du 7^{ème} jour situées sur son territoire* ».

L'association regroupe les Eglises Adventistes situées sur son territoire et les dîmes des groupes et des églises locales sont intégralement versées à la Fédération.

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction, j'ai considéré l'évaluation des dîmes et des créances liées à ces produits, comme un point clé de mon audit en raison du caractère significatif de ce poste au regard de l'activité de la Fédération.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Mes travaux ont principalement consisté à :

- Procéder à un examen analytique de l'ensemble des produits et apprécier la variation par rapport à l'exercice précédent,
- Prendre connaissance des dispositifs de conception, d'évaluation et de mise en œuvre des contrôles internes et des contrôles informatiques, des procédures mises en œuvre pour sécuriser la formation, la reconnaissance et les collectes des dîmes ainsi que leur enregistrement en comptabilité,
- Evaluer la méthode de constatation des produits et examiner les principes de comptabilisation retenus,
- Evaluer l'efficacité des contrôles mis en place par la direction entourant l'analyse de la constatation des produits,
- Obtenir les rapports de vérification des églises et contrôler que les valeurs portées à l'actif des comptes au 31 décembre 2023 étaient bien encaissées au cours de l'exercice suivant.

V. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressées aux membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- a. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- b. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- c. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- d. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- e. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mulhouse, le 24 mai 2024

Jean-Marie HALM
Commissaire aux comptes inscrit
À la Compagnie de COLMAR



Annexes

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	7 362	7 266	96	392
Autres immobilisations incorporelles	2 952	2 952		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 997 382		3 997 382	3 980 137
Constructions	18 410 252	6 944 067	11 466 185	11 593 678
Installations techniques, matériel et outillages industriels	982 675	878 402	104 273	135 225
Autres immobilisations corporelles	205 345	183 761	21 585	26 580
Immobilisations corporelles en cours		99 137	-99 137	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	9 297 164		9 297 164	7 354 842
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1		1	1
Prêts	26 344		26 344	3 272
Autres immobilisations financières	57 118		57 118	48 340
TOTAL I	32 986 595	8 115 585	24 871 010	23 142 466
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 445 252		1 445 252	1 443 092
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 037 247		7 037 247	7 445 622
Charges constatées d'avance	61 677		61 677	49 576
TOTAL III	8 544 176		8 544 176	8 938 290
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	41 530 771	8 115 585	33 415 185	32 080 756



Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	8 472 103	8 472 103
Fonds propres complémentaires	5 523 801	5 523 801
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 603 204	1 831 429
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 164 288	8 164 288
Excédent ou déficit de l'exercice	970 269	771 775
Situation nette	25 733 663	24 763 395
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	25 733 663	24 763 395
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 363 189	1 243 166
TOTAL III	1 363 189	1 243 166
Provisions		
Provisions pour risques	77 070	163 173
Provisions pour charges	258 777	234 503
TOTAL IV	335 847	397 676
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 590 024	4 192 277
Emprunts et dettes financières diverses	979 132	798 992
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 163	101 928
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	415 099	450 145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	798 669	50 945
Autres dettes	65 304	65 306
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	17 095	16 926
TOTAL V	5 982 486	5 676 519
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	33 415 185	32 080 756



Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	37 783	36 517
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	16 137	15 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	9 869 038	9 107 630
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	258 804	266 110
Utilisations des fonds dédiés	10 848	2 422
Autres produits	11 065	2 306
TOTAL I	10 203 674	9 429 986
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 357 583	1 770 653
Aides financières	1 239 485	1 113 418
Impôts, taxes et versements assimilés	106 066	101 930
Salaires et traitements	2 083 821	1 935 945
Charges sociales	883 512	832 087
Dotations aux amortissements et dépréciations	477 693	671 737
Dotations aux provisions	24 274	
Reports en fonds dédiés	130 872	150 662
Autres charges	2 172 678	1 998 188
TOTAL II	9 475 984	8 574 620
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	727 691	855 366
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	85 411	8 179
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	85 411	8 179
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés	33 228	39 352
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	33 228	39 352
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	52 183	-31 173
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	779 873	824 192



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 627	9 332
Sur opérations en capital	237 600	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	86 103	
TOTAL V	325 330	9 332
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 085	11 077
Sur opérations en capital	28 062	14 577
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	99 787	36 094
TOTAL VI	134 935	61 749
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	190 395	-52 418
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	10 614 416	9 447 497
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	9 644 147	8 675 722
EXCÉDENT OU DÉFICIT	970 269	771 775

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Annexe

Description de l'entité

Identité de l'Association :

L'union d'associations culturelles dénommée FÉDÉRATION DES ÉGLISES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR DU NORD DE LA FRANCE a été fondée à Paris le 26 janvier 1918, conformément à l'article 7 du Décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet relative au contrat d'association, ainsi qu'aux articles 18 à 20 de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, et déclarée à la Préfecture de la Seine sous le n° 157 748 (J.O. du 26 février 1918).

Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe au 130 Boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

Elle est identifiée sous le numéro RNA W751204466 et le Siret 784 544 207 00011.

Objet social :

Le but de cette union d'associations culturelles, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 9 décembre 1905 et au décret du 16 août 1906 est de :

1. Pourvoir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte, conformément aux croyances, aux pratiques et aux rites de l'Eglise Adventiste du septième jour.
2. Fédérer les Églises Adventistes du septième jour situées sur son territoire.
3. Mettre en place les conditions pour l'exercice de la mission dans les églises locales situées sur son territoire.

Nature et périmètre des activités :

Son territoire comprend les départements français suivants :

02 Aisne. 08 Ardennes. 10 Aube. 14 Calvados. 18 Cher. 21 Côte d'Or. 22 Côtes d'Armor. 25 Doubs. 27 Eure. 28 Eure-et-Loir. 29 Finistère. 35 Ille-et-Vilaine. 36 Indre. 37 Indre-et-Loire. 39 Jura. 41 Loir-et-Cher. 44 Loire-Atlantique. 45 Loiret. 49 Maine-et Loire. 50 Manche. 51 Marne. 52 Haute-Marne. 53 Mayenne. 54 Meurthe-et-Moselle. 55 Meuse. 56 Morbihan. 57 Moselle. 58 Nièvre. 59 Nord. 60 Oise. 61 Orne. 62 Pas-de-Calais. 67 Bas-Rhin. 68 Haut-Rhin. 70 Haute-Saône. 71 Saône-et-Loire (sauf Mâcon). 72 Sarthe. 75 Paris. 76 Seine-Maritime. 77 Seine-et-Marne. 78 Yvelines. 79 Deux-Sèvres. 80 Somme. 85 Vendée. 86 Vienne. 88 Vosges. 89 Yonne. 90 Territoire de Belfort. 91 Essonne. 92 Hauts-de-Seine. 93 Seine-Saint-Denis. 94 Val-de-Marne. 95 Val d'Oise.

Moyens mis en œuvre :

La liste des chapelles et autres biens immobiliers dont l'entité est propriétaire ou locataire est fournie de façon détaillée en annexe des présents comptes annuels.

L'Association compte parmi ses effectifs :

- 54 pasteurs ayant le statut administratif de ministres du culte, affiliés à la Cavimac ;
- 12 salariés administratifs, affiliés au régime de droit commun.

Le tableau des effectifs est communiqué en annexe des comptes.



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 33 415 185 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 970 269 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et notamment :
le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ses règlements modificatifs ;
- le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des précisions apportées au paragraphe "Changement de méthode comptable",
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n° 2022-04 introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06 suite aux obligations comptables prévues aux articles 21, 22, 73 et 75 de loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite « loi séparatisme », et aux décrets d'application y afférents.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Etant d'application prospective ce changement de méthode n'affecte pas la lecture des comptes N-1.

Reconnaissance de qualité culturelle :

En date du 14 novembre 2023 la Fédération a obtenu la reconnaissance de la qualité culturelle par la préfecture de Paris. Cette attestation est valable 5 ans à compter de la date de déclaration (faite le 22/06/2023), soit jusqu'au 22/06/2028.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

En vue de se conformer aux dispositions de la Loi CRPR n°2021-1109 du 24 août 2021, le Conseil d'Administration a acté le regroupement de l'ensemble des associations culturelles membres de la Fédération des Eglises Adventistes du Septième Jour du Nord de la France, en "antennes" directement au sein de la Fédération.

A compter de 2024 les églises locales n'auront plus de personnalité juridique propre. Il n'y aura donc plus qu'une seule entité juridique (la Fédération) en support à l'exercice public du culte des Eglises Adventistes du Septième Jour du Nord de la France.

Immobilisations corporelles : Chapelles & Logements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés par lots de composants, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire :

- Gros œuvre : 80 ans,
- Extérieurs et Techniques : 25 ans,
- Intérieurs : 15 ans,
- Installations électroniques : 10 ans,
- Espaces verts : 5 ans

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels | 3 ans, |
| • Constructions sur sol d'autrui | 25 ans, |
| • Agencements et aménagements | 3 à 25 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 10 ans. |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Néant.

Subventions d'investissement

Néant.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été constituées à la clôture de l'exercice à hauteur de 77 070 euros.

Le détail et la variation de ces provisions sont présentés sur l'annexe "Etat des provisions et dépréciations".

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales) :
 - catégorie sociale : ministre du culte ou salarié
 - hypothèse de progression de la masse salariale : 1 %
 - taux de rotation prévisionnel du personnel : 1 %
 - taux de charges sociales : 21 % pour les ministres du culte et 53 % pour les salariés
- taux d'actualisation retenu à 3.17 % selon l'indice Willis Towers Watson au 31/12/2023.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 258 777 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élevaient à la clôture de l'exercice à : 1 363 189 euros.

Le détail et la variation de ces fonds dédiés sont présentés sur l'annexe "Variation des fonds dédiés et reportés".

Travaux Ad'Ap :

L'entité a établi en 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) en vue de réaliser des travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Le total des travaux a été estimé par la direction à 4 880 000 €.

L'agenda initial planifiait une réalisation des travaux sur la période de 2016 à 2024.

A date d'établissement des comptes annuels l'entité n'a pas engagé de travaux significatifs.

Au 31/12/2023 l'entité dispose d'un cumul de fonds dédiés "ADAP" de 551 342 € comptabilisés dans les comptes de racine 19601xxx.

Emprunts

Au cours de l'exercice, l'entité n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

Le montant restant à rembourser au 31/12/2023 est de 3 589 401 euros.

Contributions volontaires en nature

Conformément aux recommandations formulées par la Fédération Protestante de France et par l'Union des Fédérations Adventistes :

La Fédération reconnaît toute l'importance de l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de son activité. Cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par l'Eglise et constitue une offrande.

La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement.

En conséquence, et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

En tant qu'association culturelle reconnue par la préfecture elle est habilitée à bénéficier des avantages fiscaux qui en résultent, et notamment (de façon non exhaustive) :

- la capacité de recevoir des legs et donations exonérés de droits de mutation ;
- la capacité de délivrer des reçus fiscaux aux donateurs ;
- la capacité à bénéficier d'immeubles de rapport reçus à titre gratuit ;
- l'exonération de taxe foncière.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2023 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 105 761 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	97 813 €	7 948 €

Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	13 995 903				13 995 903
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	1 831 429	771 775			2 603 204
- dont réserves des activités sociales et médico sociales					
Report à nouveau	8 164 288				8 164 288
- dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales					
Excédent ou déficit de l'exercice	771 775	-771 775	970 269		970 269
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales					
Situation nette	24 763 395		970 269		25 733 663
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	24 763 395		970 269		25 733 663

Commentaires : néant

Variation des fonds dédiés

Ressources liées à la générosité du public	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Fonds dédiés fonctionnement	4 455					4 455	4 455
Fonds dédiés achats locaux	715 949	84 872				800 821	626 599
Fonds dédiés ADAP	516 190	46 000	10 848			551 342	446 133
Fonds dédiés sur legs	6 572					6 572	6 572
TOTAL	1 243 166	130 872	10 848			1 363 190	1 083 759

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 314		
TOTAL	10 314		
Terrains	3 980 137		34 320
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions	17 211 179 146 515 761 708		316 461
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers	979 573		3 103
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier	209 554		6 031
Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 354 842		1 944 583
TOTAL	30 643 508		2 304 498
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés	1		
Prêts et autres immobilisations financières	51 612		38 878
TOTAL	51 613		38 878
TOTAL GÉNÉRAL	30 705 434		2 343 376

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			10 314	
TOTAL			10 314	
Terrains		17 074	3 997 382	
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencements et aménagements const.		25 611	17 502 029 146 515 761 708	
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencements et aménagements divers			982 675	
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier		10 240	205 345	
Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés		2 261	9 297 164	
TOTAL		55 187	32 892 819	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés			1	
Prêts et autres immobilisations financières		7 028	83 462	
TOTAL		7 028	83 463	
TOTAL GÉNÉRAL		62 215	32 986 595	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 922	296		10 218
TOTAL	9 922	296		10 218
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre	5 972 678	399 237	14 624	6 357 291
- Sur sol d'autrui	91 322	9 667		100 989
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	461 724	24 062		485 786
Installations techniques, matériel et outillage industriel	844 348	34 054		878 402
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	182 974	11 026	10 240	183 761
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	7 553 046	478 047	24 864	8 006 230
TOTAL GÉNÉRAL	7 562 968	478 344	24 864	8 016 448

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp. Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges	163 173		86 103	77 070
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations	234 503	24 274		258 777
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	397 676	24 274	86 103	335 847

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles		99 137		99 137
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		99 137		99 137
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	397 676	123 411	86 103	434 984
- D'exploitation		24 274		
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles		99 137	86 103	

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	26 344	6 056	20 288
Autres immobilisations financières	57 118	57 118	
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	9 712	9 712	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 501	1 501	
Impôts sur les bénéfiques			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées	77 230	77 230	
Débiteurs divers	1 356 809	856 809	500 000
Charges constatées d'avance	61 677	61 677	
TOTAL	1 590 390	1 070 103	520 288

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	3 590 024	608 250	2 485 736	496 038
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	117 163	117 163		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	192 168	192 168		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	216 687	216 687		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 245	6 245		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	798 669	798 669		
Confédération, fédération, union, associations affiliées	979 132	979 132		
Autres dettes	65 304	65 304		
Produits constatés d'avance	17 095	17 095		
TOTAL	5 982 486	3 000 712	2 485 736	496 038



Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	623	666
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 034	36 000
Dettes fiscales et sociales	240 998	223 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	113	5 633
TOTAL	281 767	266 193

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	623	666
16884001 INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	623	666
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 034	36 000
40800001 FNS. FACTURES NON PARVENUES	40 034	36 000
Dettes fiscales et sociales	240 998	223 894
42820000 DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	182 217	175 505
42860000 AUTRES CHARGES À PAYER	9 712	1 824
43820000 COTISATIONS SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	44 547	43 506
43860000 AUTRES CHARGES À PAYER	1 942	383
44820000 CHARGES FISCALES SUR CONGÉS À PAYER	2 579	2 676
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	113	5 633
46860000 CHARGES À PAYER	113	5 633
TOTAL	281 767	266 193

Produits à recevoir
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	4 941	1 459
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	4 941	1 459

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	4 941	1 459
43870000 ORG. SOCIAUX PRODUITS À RECEVOIR	1 501	
46870000 PRODUITS À RECEVOIR	3 440	1 459
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	4 941	1 459



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	17 095	16 926
TOTAL	17 095	16 926

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	61 677	49 576
TOTAL	61 677	49 576



Produits et charges exceptionnelles

Détail des produits exceptionnels	Montant
Sur opérations de gestion	
Indemnité litige	1 627
Reprise provisions pour litiges	86 102
Total des opérations de gestion	87 729
Sur opérations en capital	
Cession église de Fontainebleau	237 600
Total des opérations en capital	237 600
TOTAL	325 329

Détail des charges exceptionnelles	Montant
Sur opérations de gestion	
Indemnité amiable sur litige	6 000
Solde créance sur frais de notaire 2017	1 085
Dépréciation travaux en-cours chantier du 130 bvd de l'Hopital - Paris	99 787
Total des opérations de gestion	106 872
Sur opérations en capital	
Cession église de Fontainebleau	28 062
Total des opérations en capital	28 062
TOTAL	134 934
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	190 395

Ventilation des ressources d'exploitation

Dons manuels	9 869 038
Transferts de charges	258 804
Utilisation de fonds dédiés	10 848
Produits divers et autres produits	64 984
TOTAL	10 203 674



Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	10 751
Espagne	1 432
Portugal	680
Royaume-Uni	1 917
Suisse	7 430
TOTAL	22 210

Commentaires : La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité FÉDÉRATION DES ÉGLISES ADVENTISTES DU 7eme JOUR DU NORD DE LA FRANCE établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 130 BOULEVARD DE L'HOPITAL 75013 PARIS sur demande préalable.



Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	19 569
Conseils et prestations de services	
TOTAL	19 569

Commentaires : néant



Effectifs

Catégorie	Effectifs au 31/12	Dont :		ETP annuel
		Hommes	Femmes	
Ministres du culte	54	52	2	52.23
Salariés administratifs	12	3	9	11.72
Total	66	55	11	63.95



Inventaire des chapelles et logements (1)

CHAPELLES				
N° ORD	NOM DE L'ÉGLISE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
1	ANGERS	CHAPELLE	5 avenue Turpin de Crissé	49100
2	BAGNEUX	CHAPELLE	208 avenue Aristide Briand	92220
3	BAGNOLET	CHAPELLE	142 avenue Gambetta	93170
4	BESANÇON	CHAPELLE	40 rue Trey	25000
5	BOULOGNE-SUR-MER	CHAPELLE	Allée de l'Alma, Bâtiment Alma III	62200
6	BOURGES	CHAPELLE	163 chemin de Villeneuve	18000
7	CAEN	CHAPELLE	20 rue de Québec	14000
8	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	CHAPELLE	10 chemin Latéral du Nord	94500
9	CHARTRES	CHAPELLE	52 rue du Grand-Faubourg	28000
10	CHÂTELLERAULT	CHAPELLE	47 boulevard Victor Hugo	86100
11	CRÉTEIL	CHAPELLE	1 rue Tirard	94000
12	DIJON	CHAPELLE	26 boulevard de l'Université	21000
13	DRANCY	CHAPELLE	260 avenue Jean Jaurès	93700
14	DREUX	CHAPELLE	35 rue Parisis	28100
15	DUNKERQUE	CHAPELLE	350 Rte de la Samaritaine	59140
16	ENGLEFONTAINE	CHAPELLE	45 rue Victorien Cantineau	59530
17	ÉPINAL	CHAPELLE	14 rue Roland Thiéry	88000
18	ÉVRY	CHAPELLE	2 allée du Père Duchêne	91000
19	FÉCAMP	CHAPELLE	Route de Valmont, Sente-Magnan	76400
20	MORET-LOING-ET-ORVANNE	CHAPELLE	13 rue Berthelot	77250
21	FRANCONVILLE	CHAPELLE	79 Chaussée Jules César	95130
22	GUEBWILLER	CHAPELLE	129 rue Théodore Deck	68500
23	IVRY SUR SEINE	CHAPELLE	25 rue Christophe Colomb	94200
24	LE HAVRE	CHAPELLE	58 rue Lord Kitchener	76600
25	LE MANS	CHAPELLE	14 rue Cauvin	72000
26	LE MEE SUR SEINE ¹	CHAPELLE	1 Place Nobel	77350
27	LILLE	CHAPELLE	11 rue des Débris Saint-Etienne	59000
28	MAISON DE L'ESPERANCE ²	CHAPELLE	13 rue Gracieuse	75005
29	MANTES-LA-JOLIE	CHAPELLE	15 rue du Docteur Roux	78200
30	MITRY-MORY	CHAPELLE	2 rue Henri Vidal	77290
31	MONTBÉLIARD	CHAPELLE	8 rue du Manège (Vieux-Charmont)	25600
32	NANTES	CHAPELLE	42 boulevard Auguste Peneau	44000

Inventaire des chapelles et logements (2)

N° ORD	NOM DE L'EGLISE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
33	NEUILLY-SUR-SEINE	CHAPELLE	81 boulevard Bineau	92200
34	ORLÉANS	CHAPELLE	5 rue du 19 Mars 1962 (St-Jean-de-Braye)	45800
35	PARIS-SUD ³	CHAPELLE	130 boulevard de l'Hôpital	75013
36	PARIS-SUD-EST	CHAPELLE	96 rue des Grands Champs	75020
37	PIERREFITTE	CHAPELLE	1 rue Jules Châtenay	93380
38	POITIERS	CHAPELLE	22 rue Serge Rouault	86000
39	PUISEUX-PONTOISE	CHAPELLE	2 route RN14	95650
40	RENNES	CHAPELLE	19 boulevard Marbeuf	35000
41	ROUEN	CHAPELLE	60 rue Pierre Renaudel	76100
42	SAINT-CLAUDE	CHAPELLE	22 rue des Étapes	39200
43	SAINT-MALO	CHAPELLE	52 rue des Cosnes	35400
44	SAVIGNY-LE-TEMPLE	CHAPELLE	16 rue Alfred de Musset	77176
45	TOURS	CHAPELLE	74 rue Léon Boyer	37000
46	VERSAILLES	CHAPELLE	22 rue des Réservoirs	78000
47	VILLIERS-LE-BEL ⁴	CHANTIER	5 avenue des Érables	95400

¹ Lieu de culte pour 2 églises adventistes

² Lieu de culte utilisé par les activités de la Fédération des Églises Adventistes France Nord

³ Chapelle en travaux : les membres de Paris-Sud se réunissent dans un lieu loué par cette église, à Villejuif.

⁴ Projet en vente

LOGEMENTS ET AUTRES				
N/O	NOM DU BIEN	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
1	ANGERS	APPART.	5 avenue de Crissé	49100
2	BOURG-LA-REINE	APPART.	28 rue Yvonne	92340
3	CACHAN	MAISON	9 rue des Amandiers	94230
4	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	APPART.	22-26 boulevard Jules Guesde	94500
5	FONTENAY-AUX-ROSES	APPART.	9 rue des Potiers	92260
6	FRANQUEVILLE-ST-PIERRE	MAISON	10 square des Hauts Pommiers	76520
7	LE HAVRE	APPART.	56 rue Lord Kitchener	76600
8	LE MÉE-SUR-SEINE	MAISON	138 rue Montesquieu	77350
9	ROUEN (Radio La Sentinelle)	MAISON	56 rue Pierre Renaudel	76000
10	SAINT-MALO (Radio Parole de vie)	APPART.	9-11 boulevard Léonce Demalvilain	35400
11	SIEGE FEA.N	BUREAUX	130 boulevard de l'Hôpital	75013

Inventaire des chapelles et logements (3)

Locaux loués par la FEAN ou mis à sa disposition

CHAPELLES				
N/O	NOM DE L'ÉGLISE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
1	ALFORTVILLE Roumains	CHAPELLE	8 rue du groupe Manouchian	94140
2	AMIENS	CHAPELLE	Egl. Réf. de France - 19 rue Jean Calvin	80000
3	ARNOUVILLE (Groupe Ghanéens)	SALLE	Égl. Evang. Franco-Arménienne - 5 avenue de la Concorde	95400
4	BEAUVAIS (Groupe)	CHAPELLE	Église Protestante Unie - 95 rue St Pierre	60000
5	BLOIS (Groupe)	CHAPELLE	Église Protestante Réformée - 30 rue des Minimes	41000
6	BREST	CHAPELLE	85 rue Quimper	29200
7	CHARENTON-LE-PONT (Lusophones)	CHAPELLE	12 rue Guérin - Charenton-le-Pont	94220
8	CHATEAUROUX (Gr.)	SALLE	Salle Jeannine Blanchet - 167 rue Ratouis de Limay	36000
9	CHEVILLY-LARUE	CHAPELLE	15 rue de l'Adjudant-Chef Dericbourg	94550
10	CHOISY-LE-ROI	CHAPELLE	Église Apostolique - 5 rue de l'Est	94600
11	COLMAR – SME ¹	CHAPELLE	19 rue Saint-Joseph	68000
12	COULOMMIERS	CHAPELLE	Egl. Réf. de France - 19 rue Patras	77120
13	CREIL	CHAPELLE	10 rue Charles Somasco	60100
14	COURBEVOIE (Groupe)	CHAPELLE	40 rue du 22 septembre	92400
15	DAMMARIE-LES-LYS - SPL ¹	CHAPELLE	69 avenue Maréchal Foch	77190
16	DIEPPE	CHAPELLE	Espace Théo. Monot - 76 rue de la Barre	76200
17	ELANCOURT	CHAPELLE	9bis avenue de la Gare (Montigny-le-Bretonneux)	78180
18	HOUILLES (Russophone)	CHAPELLE	Temple Prot. - 47 rue Camille Pelletan	78800
19	JOINVILLE-LE-PONT (Philippins)	CHAPELLE	81 Quai de la Marne	94340
20	LA CELLE-SAINT-CLOUD (Malgaches)	CHAPELLE	Église Réformée - 1 avenue du Pré d'Orient	78170
21	LA FÈRE (Ex Chauny)	CHAPELLE	12 rue du Général de Gaulle	02800
22	LOGNES (HAITIEN)	CHAPELLE	10 rue de la Maison Rouge	77185
23	LONS-LE-SAUNIER (Gr.)	SALLE	Egl. Luthérienne, 24 Place Bichat	39000
24	MEAUX	CHAPELLE	Egl. Evang. Baptiste, 55 avenue Henri	77100
25	METZ	CHAPELLE	4 bis avenue de Lattre de Tassigny	57000
26	MONTAIGU	SALLE	Centre de formation « Institut MESLAY », La Guyonnière	85600

Inventaire des chapelles et logements (4)

N/O	NOM DE L'ÉGLISE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
27	MONTARGIS	CHAPELLE	24bis rue Gaillardin	45200
28	MORSANG-SUR-ORGE	CHAPELLE	Église Ev. Bapt - 56 avenue Salvador Allende	91390
29	MULHOUSE – SME ²	CHAPELLE	23 Grand rue	68100
30	MUNSTER – SME ²	CHAPELLE	93a chemin du Solberg	68140
31	NANCY – SME ²	CHAPELLE	46 rue Stanislas	54000
32	NIORT (Groupe)	CHAPELLE	Temple Év. Baptiste - 17 rue de l'Herse	79000
33	NOISY-LE-GRAND (Lusophones)	SALLE	12 Place Georges Pompidou	93160
34	OBERHOFFEN SUR MODER – SME ²	CHAPELLE	Impasse des Prunes	67240
35	NOISY-LE-SEC (Haitienne)	SALLE	L'Oasis de Noisy, rue du Vieux Chemin de Saint-Denis	93130
36	PALaiseau	CHAPELLE	Eglise Protest Evang – 41 av du 8 mai 1945	91120
37	PANTIN (Roumains)	CHAPELLE	56 rue Jules Auffret	93500
38	PARIS V (Anglophones)	CHAPELLE	24 rue Pierre Nicole	75005
39	PARIS XVIII (Hispanophone)	CHAPELLE	115 rue Lamarck	75018
40	PARIS VII Grenelle (Roumains)	CHAPELLE	106 rue de Grenelle	75007
41	PARIS XIII ERF (Roumains d'expression française)	CHAPELLE	172 boulevard Vincent Auriol	75013
42	PARIS XVI Trocadéro (Roumains)	CHAPELLE	19 rue Cortambert	75116
43	PARIS XV (groupe sud-coréen)	CHAPELLE	105 rue de l'Abbé Groult	75015
44	PLÉDRAN (Saint-Brieuc)	DOMICILE	Chez les membres de l'église	22680
45	POISSY (Lusophones)	CHAPELLE	31 rue des Ursulines	78300
46	PROVINS	CHAPELLE	16 avenue André Malraux	77160
47	REIMS	CHAPELLE	20 rue de l'île de France (Tingueux)	51100
48	SAINT-DENIS (Ex Epinay)	CHAPELLE	29 boulevard de Carnot	93200
49	SAINT-DENIS (Ghanéens)	CHAPELLE	71-73 rue de la Briche	93200
50	SAINT-DENIS LA CHEVASSE	CHAPELLE	10 rue de la Bernette	85170
51	SAINT-DIÉ	CHAPELLE	21 rue Saint Charles	88100
52	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	CHAPELLE	1 avenue des loges	78100
53	SARCELLES (Groupe)	SALLE	11 rue des Sauvagnes	95200
54	SENS (Groupe)	MAISON	3 rue Boileau	89100
55	STRASBOURG – SME ²	CHAPELLE	5 boulevard d'Anvers	67000

Inventaire des chapelles et logements (5)

56	STRASBOURG – SME ² (Gr.Ghanéens)	SALLE	4 rue Schumann	67000
57	TROYES	CHAPELLE	40 boulevard Jules Guesde	10000
58	VANNES	SALLE	4 rue Frères Lumière	56000
59	VILLENEUVE-ST-GEORGES (Tamouls)	CHAPELLE	33 Avenue de Valenton	94190
60	VILLEJUIF (Paris-Sud)	SALLE	ZAC Les Petites Bruyères - 11-13 rue Auguste Perret	94800
61	VINCENNES (Roumains)	CHAPELLE	14 rue de la Fraternité	94300

¹Société Philanthropique de la Lignière à Berne

²Société Missionnaire de l'Est

LOGEMENTS				
N/O	ASSOCIATION PRETEUSE	NATURE DU BIEN	ADRESSE	CODE POSTAL
1	SME	SALLE RDC	19a rue Saint-Joseph	68000
2	SME	APPT 3E	4 rue Schumann	67000
3	SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE DE LA LIGNIÈRE À BERNE	ECOLE DU LYS	69 avenue Maréchal Foch	77190
4	SOCIÉTÉ DES MISSIONS ADVENTISTES DE FRANCE	MAISON	21 rue Bayon	94100